

RAPPORT N° 06/4-23
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

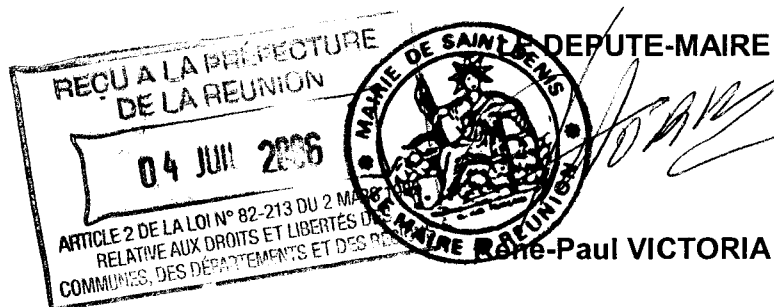
Par Délibération en séance du 15 septembre 2005, vous avez approuvé la grille tarifaire de la Régie des Marchés et Droits de Place.

Depuis, la Régie a été amené à prendre en charge de nouveaux types d'occupation du domaine public.

Aussi, il convient d'intégrer ces nouveaux éléments dans la grille tarifaire de la Régie afin de pouvoir établir les titres d'occupation.

Je vous demande donc d'approuver la nouvelle grille tarifaire de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 06/4-23
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

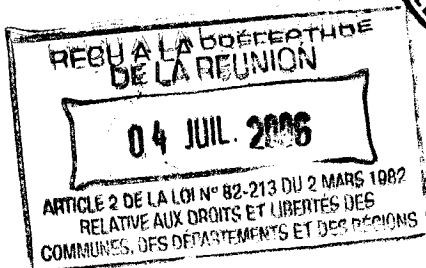
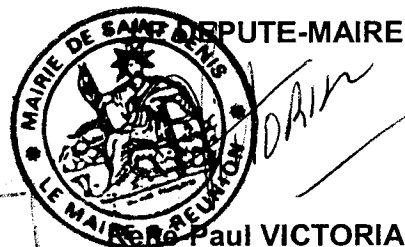
Sur le RAPPORT N° 06/4-23 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la nouvelle grille tarifaire de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle figure en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **28 JUN 2006**



**GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

1/4

Sites et natures de l'activité	Tarifs	INCHANGES
PETIT MARCHÉ		
1 - Boxe n° 1 ATCHICANON	334,00 euro/mois	
Boxe n° 2 VELLAYOUDOM	264,00 euro/mois	
Boxe n° 3 MULLA	330,00 euro/mois	
Boxe n° 4 MINATCHY	978,00 euro/mois	
Boxe n° 5 VELLAYOUDOM	1 026,00 euro/mois	
Boxe n° 5 bis GAFOUR	327,00 euro/mois	
Boxe n° 6 MAILLOT Didier	505,00 euro/mois	
Boxe n° 7 MAILLOT Yves	527,00 euro/mois	
Boxe n° 8 BLUCKER	414,00 euro/mois	
Boxe n° 9 CHAN TU	621,00 euro/mois	
2 - Kiosques intérieurs de 7,5 m ²	57,90 euro/mois	
3 - Kiosques intérieurs de 10 m ²	77,80 euro/mois	
4 - Kiosques vente de poulets	57,90 euro/mois	
5 - Carreaux de 3 m ²	38,90 euro/mois	
GRAND MARCHÉ		
1 - Boxes fermés (anciens)	96,80 euro/mois	
2 - Boxes fermés (nouveaux)	193,60 euro/mois	
3 - Carreaux	19,10 euro/mois	
MARCHÉ FORAIN DE LA SOURCE		
1 - Vente de fruits, fleurs, légumes, etc...	2,00 euro/ml	
2 - Camion boucherie/charcuterie	15,20 euro	
MARCHÉ FORAIN DES CAMELIAS		
1 - Vente de fruits/fleurs/légumes...	2,00 euro/ml	
2 - Camion boucherie/charcuterie	15,20 euro	
3 - Camion bar	15,20 euro	
MARCHÉ FORAIN DU CHAUDRON		
1 - Carreaux abonnés	4,60 euro	
2 - Carreaux occasionnels	9,20 euro	
3 - Camions boucherie/charcuterie abonnés	18,30 euro	
4 - Camions boucherie/charcuterie occasionnels	36,60 euro	
5 - Camions bars	15,20 euro	
6 - Camions bars occasionnels	30,50 euro	
7 - Camionnettes gâteaux abonnés	7,60 euro	
8 - Camionnettes gâteaux occasionnels	15,20 euro	
MARCHÉ FORAIN DU MOUFIA		
1 - Vente de fruits/fleurs/légumes...	4,60 euro/ml	
2 - Camion boucherie/charcuterie	15,20 euro	

**GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

2/ 4

Sites et natures de l'activité	Tarifs	
DOMAINE PUBLIC		
1 - Carré Piéton		
Vente à l'étalage	3,00 euro/m ² /jour	
Terrasse de café ouverte	1,50 euro/m ² /mois	
2 - Terrasse de café (hors Carré Piéton)		
Terrasses ouvertes zone 1	1,50 euro/m ² /mois	
Terrasses fermées zone 1	1,80 euro/m ² /mois	
Terrasses ouvertes zone 2	1,20 euro/m ² /mois	
Terrasses fermées zone 2	1,50 euro/m ² /mois	
3 - Vente à l'étalage (hors Carré Piéton)	2,70 euro/m ² /jour	
4 - Camion ou module bars/pizzas	1,80 euro/m ² /jour	
5 - Place Nelson Mandela (samedi)		
Vente de fruits/légumes/Fleurs	1,00 euro/ml/samedi	
Camion boucherie/charcuterie	9,00 euro/camion/samedi	
6 - Fête du 14 juillet/20 décembre/Carnaval		
Vente à l'étalage	23,00 euro/m ² /jour	
Petit manège et petit auto tamponneuse	107,00 euro/manège/jour	
Grand manège et grand auto tamponneuse	381,00 euro/manège/jour	
Petit grappin	39,00 euro/grappin/jour	
Grand grappin	108,00 euro/jour	
Petit Module de Confiserie	65,00 euro/module/jour	
Grand Module de Confiserie	125,00 euro/module/jour	
7 - Activités saisonnières		
Vente de bichiques	20,00 euro/ml/jour	
Vente de fruits, fleurs...	7,00 euro/ml/jour	
8 - Activités saisonnières Carré piéton et TCSP (Fêtes de la Saint-Valentin, des Mères, des Pères, de fin d'année..)	7,00 euro/ml/jour	
9 - Parking Stade Jean Ivoula (manifestations diverses)		
Vente à l'étalage	10,00 euro/ml/jour	

INCHANGES

**GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

3/ 4

Sites et natures de l'activité	Tarifs
10 - Manifestations	
a) Manifestations organisées par la Commune ou partenaires (mise à disposition d'un terrain communal)	
Association quartier (3 ^{ème} age, scolaire...)	Gratuit
Activités de bouche (pizzas, samoussas...)	15,00 euro/jour
Restaurant	40,00 euro/jour
Grand manège et Grand autotamponneuse	150,00 euro/jour
Petit manège et Petit autotamponneuse	75,00 euro/jour
Autres activités (vente de plantes...)	15,00 euro/jour
b) Manifestations organisées par un promoteur privé sur un terrain communal avec autorisation de perception des redevances auprès des forains	
Zone haute Forains professionnels Associations	0,030 euro/m ² /jour 0,025 euro/m ² /jour
Zone littorale Forains professionnels Associations	0,035 euro/m ² /jour 0,030 euro/m ² /jour
c) Manifestations organisées par des associations à objet caritatif	Gratuit
d) manifestations exceptionnelles	application des dispositions de la Délibération du 24 mars 2001 autorisant le Maire à fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans la limite de 10 000,00 euros
11 - Kiosque (hors Place Nelson Mandela)	15,00 euro/m ² /mois

INGHANGES

**GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

4/ 4

Sites et natures de l'activité	Tarifs	ELEMENTS NOUVEAUX
12 - Distributeur de café	100,00 euro/mois	
13 - Distributeur de boissons	100,00 euro/mois	
14 - Distributeur de sandwiches/ boissons	150,00 euro/mois	
15 - Exposition de véhicules	200,00 euro/véhicule/jour	
16 - Manège	3,58 euro/m ² /mois	

* Actualisation de tarifs

- en page 1/ 4	Petit Marché	boxes	1	à 5
			5 bis	
			6	à 9
- en page 4/ 4	Domaine public	activités	12	à 16

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du jeudi 22 juin 2006
et annexé à la Délibération n° 06/4-23



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

